

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le onze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint Martin sur le Pré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Eveline HATTAT, Jean-Philippe BROCHET, Jean-François WALSHOFER, Laurence JACQUET, Bernadette CASTELHANO, Stéphane MAYET, Jocelyne HERMANT, Michel HATTAT, Dorinda DA SILVA, Nathalie ARNOULD, Marie CARTEL, Marc JOUREAU, Florence CACHARD.

Absente ayant donné procuration :
Frédéric SAINZ ayant donné pouvoir à Jacques JESSON.

Secrétaire de séance : Marc JOUREAU.

Date de convocation : 5 juillet 2016

N°2016-39 : Construction d'une halle

Le Maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 juin 2016 pour attribuer le marché de la construction d'une halle. Après analyse des offres, la commission a retenu les entreprises suivantes :

- Lot 1 «Terrassements-VRD -Extérieurs » : Entreprise BOITUZAT pour un montant de 296 324.94 € HT.
- Lot 2 « Structure bois » : Entreprise GLE pour un montant de 125 000.25 € HT.
- Lot 3 « Couverture-bardage translucide » : Entreprise AUBRIET pour un montant de 62 649.43 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'acter la décision de la commission d'appel d'offres pour ce marché,
- D'autoriser le maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

N°2016-40 : Indemnité de conseil du Trésorier

Le Maire informe l'assemblée qu'il convient de délibérer sur l'indemnité de conseil de Madame Caroline GUINOT qui a pris ses fonctions de Trésorier Principal au 1^{er} janvier 2016 en remplacement de Monsieur Jean-Pierre FAUTRES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'allouer, à compter du 1^{er} janvier 2016, une indemnité de conseil à Madame Caroline GUINOT,
- **Décide** que les montants de ces indemnités sont fixés à 100% du taux plein.

N°2016-41 : Avenants « Extension de la maison des jeunes »

Le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité d'établir des avenants relatifs à l'extension de la maison des jeunes :

LOT 2 «Terrassement Gros oeuvre» : SAS THIRIOT – Avenants n°1 et 2

En cours d'exécution des travaux, il a été nécessaire de procéder à la création d'une ouverture dans le pignon Sud-Est pour le passage de la VMC ce qui entraîne une plus-value et le scellement du coffret EDF en façade, massif pour boîte à lettres ce qui entraîne une moins-value :

Plus-value : 1 830.00 € HT 2 196.00 € TTC
Moins-value : - 3 201.00 € HT - 3 841.20 € TTC.

En conséquence, le montant du marché passe de :

- 91 223.52 €TTC *initialement prévu* à 89 578.32 €TTC.

LOT 4 «Menuiseries extérieures» : SAS PAQUATTE – Avenants n°1 et 2

En cours d'exécution des travaux, il a été nécessaire de procéder à la fourniture et pose d'une porte aluminium à coupure thermique et de rideaux métalliques pleins ce qui entraîne une plus-value:

Plus-value : 1 345.00 € HT 1 614.00 € TTC,
Plus-value : 3 484.00 € HT 4 180.80 € TTC.

En conséquence, le montant du marché passe de :

- 43 652.40 €TTC *initialement prévu* à 49 447.20 €TTC.

LOT 5 «Menuiseries intérieures-placo-doublage» : MORETTI – Avenant n°1

En cours d'exécution des travaux, il a été nécessaire de procéder au doublage d'un mur dans la grande salle ce qui entraîne une plus-value:

Plus-value : 864.00 € HT 1 036.80 € TTC.

En conséquence, le montant du marché passe de :

- 68 929.81 €TTC *initialement prévu* à 69 966.61 €TTC.

LOT 6 «Plomberie-chauffage-VMC-Electricité» : COTELEC – Avenant n°1

En cours d'exécution des travaux, il a été nécessaire de procéder au raccordement tarif jaune pour la maison des jeunes, suite au passage en tarification Jaune ce qui entraîne une plus-value:

Plus-value : 12 156.00 € HT 14 587.20 € TTC.

En conséquence, le montant du marché passe de :

- 68 909.78 €TTC *initialement prévu* à 83 496.98 €TTC.

LOT 8 «Peinture» : TONNES SAS – Avenants n°1 et 2

En cours d'exécution des travaux, il a été nécessaire de procéder à des travaux à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment et des travaux supplémentaires dans l'office ce qui entraîne une plus-value:

Plus-value : 2 354.90 €HT 2 825.88 €TTC,
Plus-value : 568.16 €HT 681.79 €TTC.

En conséquence, le montant du marché passe de :

- 11 788.32 €TTC *initialement prévu* à 15 295.99 €TTC.

LOT 9 «ITE-PIERRE COL-ENDUIT» : SAPE – Avenants n°1 et 2

En cours d'exécution des travaux, il a été nécessaire de procéder à la création d'une ouverture dans le pignon Sud-Est pour le passage de la VMC ce qui entraîne une moins-value et un ajout ITE sur façade SUD EST ce qui entraîne une plus-value :

Moins-value : - 10 902.33 €HT - 13 082.80 €TTC,
Plus-value : 1 270.65 €HT 1 524.78 €TTC.

En conséquence, le montant du marché passe de :

- 52 502.95 €TTC *initialement prévu* à 40 944.93 €TTC.

Après en avoir délibéré, et vu les conditions évoquées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **autorise** le Maire à signer les avenants en moins-value et en plus-value avec les entreprises SAS THIRIOT, PAQUATTE, MORETTI, COTELEC, TONNES, SAPE dans les dispositions ci-dessus énoncées.

N°2016-42 : Réaffectation du local des aînés, rue des Dâts

Le Maire informe le conseil que le local des aînés situé au 20 rue des Dâts à Saint Martin sur le Pré ne sera plus utilisé par le Club des aînés. En effet, le club sera transféré à la maison des jeunes nouvellement rénovée.

Il propose de mettre à disposition cet espace libre à la crèche « La Souris Verte » qui occupe déjà le rez-de-chaussée.

Une convention de mise à disposition sera établie entre les 2 parties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de mettre à disposition ce local à la crèche « La Souris Verte »,
- Autorise le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

N°2016-43 : TLPE

Le Maire informe le conseil que suite à un contrôle des surfaces enseignes réalisé par le Cabinet VANNIER concernant la TLPE de la Société Volkswagen Marchal Automobile, une réduction doit être effectuée sur la TLPE des années 2012, 2013 et 2014 pour un montant de 3852 euros.

Le compte 673 doit être alimenté pour permettre cette réduction sur les années antérieures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'inscrire :

- Les crédits suivants sur le Budget Général de l'exercice qui seront pris sur les excédents de fonctionnement.

Fonctionnement

Crédits à ouvrir

Dépenses

Chapitre	Compte	Montant	Nature
67	673	3852 €	TLPE

N°2016-44 : Retenue de garantie SP Entreprise : Marché ancienne gare CBR

Le Maire retrace l'historique au conseil de l'aménagement de la gare CBR, à savoir que l'entreprise SP n'a pas terminé les travaux de finition. En conséquence, une autre entreprise a été mandatée pour exécuter ces finitions (Délibération 43-2009 du 18 septembre 2009).

A ce jour, la retenue de garantie est toujours détenue par la trésorerie pour un montant de 1515.46 euros.

Par conséquent, la commune peut prétendre à récupérer la retenue de garantie de l'entreprise défaillante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte le versement de la retenue de garantie pour un montant de 1515.46 euros à la commune au compte 2138, budget général 2016,
- Autorise le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

N°2016-45 : Vidéo protection demande de subvention

Le Maire rappelle au conseil qu'un groupement de commandes dans la perspective d'installer sur le territoire un dispositif de vidéo protection a été signé avec la Ville de Châlons en Champagne, conformément à la délibération n°75-2015 du 14 décembre 2015.

Ce dispositif permettra la sécurité des personnes, la prévention des atteintes aux biens, la protection des bâtiments publics, la régulation du trafic routier, la prévention du trafic de stupéfiants et la constatation des infractions aux règles de circulation.

Une subvention peut être demandée au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour mettre en place cette vidéo protection.

Le cabinet Spallian de Paris mandaté par la commune pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage peut être en charge du montage du dossier de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide,

- de mandater la société Spallian pour réaliser le dossier de demande de subvention au FIPD,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

Information sur la Zone Agricole Protégée (ZAP)

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion de travail sur les espaces concernés par la ZAP a eu lieu le mercredi 15 juin 2016 avec les agriculteurs de Saint Martin, la DDT, les représentants de la profession agricole et l'agence urbanisme.

Un dossier de demande de création d'une ZAP sera déposé en Préfecture prochainement.

Questions diverses.

- **Inauguration de la maison des jeunes (Espace Roger Bertrand) le vendredi 9 septembre 2016 à 18 heures 30.**
- **Compte rendu sur le passage du jury national pour le fleurissement : Présentation des documents fournis au jury.**
- **Compte rendu sur l'organisation du Concours National d'Agility dog : Manifestation réussie.**
- **Information sur le salon de la maquette qui aura lieu le 3^{ème} week end de septembre.**
- **Remerciements de la part d'habitants de Saint Martin pour le voyage des aînés du mois de juin dernier.**
- **Remerciements de la part de la Prévention Routière pour la subvention versée.**

Séance levée à 21 heures 15.

Prochain conseil prévu le lundi 22 août 2016 à 20 heures